



## Envoyer de l'argent par courrier

Par **Petit curieux**, le **19/11/2014** à **21:32**

Depuis 2013, l'article D1 du code des postes et des communications électroniques interdit l'envoi postal de l'argent (billets de banque par exemple). Qu'est-ce que sont les sanctions civiles et pénales si on envoie de l'argent (par exemple 100 euros) par voie postal à quelqu'un en France ?

Merci d'avance.